



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 03/20241113

OBJET : Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG.

**THÉMATIQUE : 4.1.6 Autres - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

Absents : ////

Absents excusés avant donné procuration :

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG80 en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 16 octobre 2024,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Villers-Bretonneux, souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15€ par agent.

L'instauration de la participation est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- **Autorise** le Maire à signer tout document en découlant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

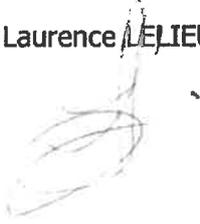
Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-3_20241113-DE

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 novembre 2024

Le Secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR



Le Maire,

Didier DINOARD



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le 22 NOV. 2024

20 NOV. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes:

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **3_20241113**
Objet : **Délibération Restaurant une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour le risque santé**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1.6 - autres
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-3_20241113-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241113-3_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3_20241113_D__lib__ration Restaurant une participation au financement des contrats et r__glements souscrits par les agents de la collectivit__ pour le risque sant__.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-3_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	152.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 novembre 2024 à 15h06min09s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h28min07s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h28min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h29min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h29min25s	Reçu par le MI le 2024-11-20